

**Procès-Verbal**  
**Séance du Conseil Municipal**  
**tenue en la Salle La Voulzie**  
**le 14 avril 2021**  
**à 20 heures 30**

PRÉSIDENT DE SÉANCE : M. Philippe FORTIN, Maire

PRÉSENTS : M. PICCOLO F. – MME CIOTTI M. – M. MUGNEROT Ph  
M. MOUTAMA J.-C. – M. BACHET M. – MME SAMSON C.  
MME GARNIER F. – M. DI STASIO G. – MME BALARD B.  
M. HERRISSON D. – MME HUON S. – M. FAUCHEUR J.  
M. BERNIER C.

ABSENTS EXCUSÉS : MME NIBAULT G. – M. ROBOT H. – MME BAETA M-Ch.  
MME DELICOURT M – MME HEMON C.

SECRÉTAIRE : M. Gérard DI STASIO

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de conseillers présents : 14

Date de la convocation : 7 avril 2021

Affiché, le 19 avril 2021

Le Maire,

Philippe FORTIN.



**Ordre du jour**

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal du 4 février 2021
3. Taux d'imposition des 2 taxes directes locales 2021
4. Projet enfouissement Rue Marcel Rignault
5. Subvention Association la Nature des Petits curieux
6. Décisions budgétaires Modificatives
7. Remboursement Emprunt STEP
8. Affaires diverses  
Délégations

## **I DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

Le Conseil Municipal est appelé à désigner un secrétaire de séance.

**Monsieur Gérard DI STASIO** est désigné secrétaire de séance.

## **II APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2021**

Le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 4 février 2021.

Le Procès-Verbal de la séance du 4 février 2021 n'appelle pas d'observation particulière du Conseil Municipal et est **approuvé à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

## **III TAUX D'IMPOSITION DES 2 TAXES DIRECTES LOCALES 2021**

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des 2 taxes directes locales pour 2021 et de fixer ces taux à :

- ✓ Taxe Foncière bâti : 24,82 %
- ✓ Taxe Foncière non bâti : 30,60 %

Une note de la Direction Départementale des Finances publiques a été adressée en mairie afin de modifier ces taux. En effet, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation et afin de compenser la perte de produit pour les communes, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties est transférée aux communes.

Aussi, la commune doit majorer son taux de TFB de la part départementale, soit 18 %.  
Le Maire précise que cela n'aura aucun impact financier sur le contribuable.

Le Conseil Municipal est donc invité à voter les taux suivants :

Taxe Foncière bâti : 24,82 % auquel s'ajoute la part départementale de 18 %,  
soit un taux de **42,82 %**  
Taxe Foncière non bâti : **30,60 %**

**Accord à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

## **IV PROJET ENFOUISSEMENT RÉSEAUX RUE MARCEL RIGNAULT**

Monsieur le Maire présente l'Avant-Projet Sommaire réalisé par le S.D.E.S.M. (Syndicat Départemental des Energies de Seine-et-Marne) à l'occasion d'un projet d'enfouissement des réseaux rue Marcel Rignault.

Le montant des travaux est estimé d'après l'Avant-Projet Sommaire à :

Réseau basse tension estimé à 122 174 € H.T. avec reste à charge pour la commune 36 652 € H.T.  
Éclairage public estimé à 80 177 € T.T.C avec reste à charge pour la commune de 57 688 € T.T.C.

Communications électroniques estimées à 80 177 € T.T.C. totalement pris en charge par la commune

Le Conseil Municipal est invité à :

- APPROUVER le programme de travaux et les modalités financières,
- TRANSFÉRER au S.D.E.S.M. la maîtrise d'ouvrage pour les travaux concernés,
- DEMANDER au S.D.E.S.M. de lancer l'étude d'exécution et les travaux d'enfouissement des réseaux basse tension, éclairage public et communications électroniques de la rue Marcel Rignault,
- DÉCIDER que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif de l'année de réalisation des travaux,
- AUTORISER M. le Maire à signer la convention de transfert de maîtrise d'ouvrage relative à la réalisation des travaux, jointe en annexe, ainsi que les éventuels avenants et tout document nécessaire à sa passation ou son exécution.

**Accord à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

## **V SUBVENTION 2021, ASSOCIATION LA NATURE DES PETITS CURIEUX**

Monsieur le Maire rappelle que la commune a voté le montant des subventions accordées pour l'année 2021 lors du précédent conseil.

La subvention pour l'association la Nature des Petits Curieux n'a pas été inscrite dans le tableau des subventions.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer pour l'année 2021 une subvention d'un montant de 400 € (quatre cents euros).

**Accord à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

## **VI DÉCISIONS BUDGÉTAIRES MODIFICATIVES**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de régulariser certaines opérations de dépenses et de recettes, en procédant à la ventilation des crédits nécessaires au règlement des diverses affaires en instance, sur le Budget de l'exercice 2021.

### **BUDGET ASSAINISSEMENT**

#### **Décision modificative n°1 - Transfert de crédits :**

#### **Erreur logiciel, imputation erronée**

#### **DÉPENSES**

<b>Imputation</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant</b>
6542	Pertes sur créances	- 27 903,94
6811	Dotation aux amortissements	+ 27 903,94
<b>Total</b>		<b>0</b>

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

**Décision Modificative n°2 – Transferts de crédits :  
Imputation erronée**

**RECETTES**

Imputation	Nature	Montant
777	Quotes part subvention Amort	+ 5 805,00
778	Produits exceptionnels	- 5 805,00
<b>Total</b>		<b>0</b>

**DÉPENSES**

Imputation	Nature	Montant
1391	Amortissement subvention	+ 5 805,00
2313	Immobilisations incorporelles	- 5 805,00
<b>Total</b>		<b>0</b>

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

**BUDGET GÉNÉRAL**

**Décision modificative n°1 - Titre à annuler sur exercice antérieur**

Demande de la trésorerie pour régularisation d'un trop versé de 2020 subvention pour Longueville dans le Calvados

**DÉPENSES**

Imputation	Nature	Montant
1341	Remboursement DETR	+ 5 500,00
2135	Agencements	- 5 500,00
<b>Total</b>		<b>0</b>

Accord à l'unanimité des membres présents du Conseil Municipal.

## **VII REMBOURSEMENT EMPRUNT COURT TERME S.T.E.P.**

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des travaux de construction de la nouvelle station d'épuration, la commune a dû réaliser plusieurs emprunts.

Un emprunt d'un montant de 500 000 € a notamment été réalisé à court terme afin d'avancer les frais de T.V.A.

En novembre dernier, le Conseil Municipal avait décidé de rembourser 300 000 € par anticipation.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de rembourser le solde de cet emprunt pour un montant de 200 000 € (deux cent mille euros), emprunt souscrit auprès du Crédit Agricole Brie Picardie.

**Accord à l'unanimité** des membres présents du Conseil Municipal.

## **VIII AFFAIRES DIVERSES**

Délégations.  
Jury Criminel

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h05.

Le Secrétaire,



Gérard DI STASIO.

Longueville, le 15 avril 2021  
Le Maire,



Philippe FORTIN.

### **Pensée citoyenne :**

« Pose ta question : tu seras idiot 1 seconde,  
ne la pose pas : tu seras idiot toute ta vie. »